

**CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2011 DE CHF 30'000.- DESTINÉ À LA
RÉNOVATION PARTIELLE DE LA BOSSENAZ, ANNEXE ET SALLE DES MAÎTRES**

Considérant,

- le souci de l'Exécutif de porter une attention particulière à l'entretien courant de ses bâtiments communaux,
- le manque de locaux disponibles pour répondre à la demande des sociétés communales,
- la réouverture du bâtiment de La Bossenaz et la rénovation des deux classes principales en 2009 pouvant répondre à cette attente,
- les nouveaux projets prévus pour donner de la vie à ce bâtiment, notamment l'ouverture d'un local pour les jeunes et d'une bibliothèque,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission bâtiments et école lors de sa séance du 18 octobre 2011,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjointes,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 14 voix pour :

1. D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 30'000.- destiné à la rénovation partielle de La Bossenaz, annexe et salle des maîtres.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2101.314.98.
3. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Le délai pour demander un référendum expire le 15 décembre 2011.

Bardonnex, le 15 novembre 2011

Daniel FISCHER, Président